

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/348
18 novembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Troisième session

Dual distribution

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Australie : Amendement au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de déclaration (E/800)

Remplacer le paragraphe 2 par le texte suivant :

"Toutes les mères, y compris les femmes enceintes et les mères qui allaitent, et tous les enfants, y compris les enfants illégitimes, ont droit à une aide et à une assistance spéciales."